

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du citoyen Pournin, du département de l'Indre, qui affirme sa fidélité à la Convention et demande qu'elle continue son œuvre, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du citoyen Pournin, du département de l'Indre, qui affirme sa fidélité à la Convention et demande qu'elle continue son œuvre, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 414-415;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20625\\_t1\\_0414\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20625_t1_0414_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Arrêtez qu'il sera défendu à tout propriétaire qui aurait plusieurs domaines de les amodier à un seul, mais qu'il soit obligé d'avoir autant de fermiers que de domaines et que le propriétaire ne puisse s'en réserver qu'un ; 2°) que le propriétaire ne puisse amodier leurs (ses) domaines qu'en monnoye et sans aucune réserve sous quelque prétexte que ce puisse être ; 3°) qu'il soit défendu aux fermiers de sortir des domaines et fermes, les bestiaux qu'il y a dans chacun, et qu'à chaque changement de fermier, l'estimation du bétail sera faite de gré à gré ou par des experts nommés par l'administration de district ; 4°) que le propriétaire qui amodie ses domaines à un fermier, que ce même propriétaire, s'il a les moyens pour rembourser le montant du bétail qui se trouvera dans les domaines y soit tenu, si le métayer ne peut ; 5°) Si le propriétaire ou l'amodiateur ne peut le faire, le fermier qui amodiera ait la faculté de faire les remboursements lorsqu'il le pourra faire, soit envers le fermier ou le propriétaire, mais néanmoins qu'il soit tenu d'en payer les intérêts à 5 % jusqu'au remoursement ; 6°) qu'il soit défendu expressément qu'il n'y ait aucune sous-amodiation, sous peine contre les deux, à une amende du tiers de l'amodiation. »

GACHOUD (présid.), DELAYE (secrét.),  
BAUDIN (adj<sup>t</sup> secrét.).

Renvoyé au Comité d'agriculture et de commerce par celui des pétitions (1).

## VI

[Le c<sup>n</sup> Rivière, off. mun. de Bain, à la Conv. Bain, 16 vent II] (2).

« Citoyen président,

J'étois ennemi des Rois et républicain longtemps avant la République. A Paris, pendant l'Assemblée constituante, je criois sur les toits : *Point de Royauté, ou point de liberté*. A la fin de 1789, je posai les bases d'une instruction libre et républicaine. Ces principes ne furent pas du goût de Talleyrand et de Condorcet à qui je prédis que leurs plans n'auoient pas lieu, et que le mien seroit adopté tôt ou tard. Ma prédiction s'est vérifiée ; la Convention a décrété mes principes d'instruction générale, détruit les collèges, les académies, etc. Que le Comité d'instruction lise *Le palladium de la Constitution*, que je publiai au mois de janvier 1790, dont je joins ici un exemplaire, et qu'auteur du plan d'instruction publique qui vient d'être décrété par la Convention nationale je jouisse de la gloire de l'invention qui m'appartient. Quant à la récompense, je demande une place analogue à mon talent, soit au Muséum, soit à la Bibliothèque nationale. »

RIVIÈRE.

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

(2) F<sup>n</sup> 1009<sup>c</sup>, pl. 5, p. 2374. L'ouvrage annoncé n'est pas parvenu.

(3) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

## VII

[Le c<sup>n</sup> Pournin, électeur du départ. de l'Indre, à la Conv. ; s. d.] (1).

« Vrais fondateurs du plus heureux gouvernement,

Et nous laisserions respirer le dernier petit ogre, le dernier croît de ces vampires, de ces espèces orgueilleuses et antropophages enfin exécrées sous les titres d'empereurs, de rois, de czars, de czarines, de stathouders, de stathoudériennes....! Aux armes, Peuple français, aux armes, aux armes, toutes les nations! A ce tocsin, vite, réveillez-vous. L'univers sçaura que ces fléaux de l'humanité, que ces tigres conjurés contre un peuple qui voulut être libre, désespérant du succès de leurs armes, voulurent enfin immoler ses mandataires dévoués à un fer meurtrier et anéantir son aéropage. Mais non, la France que tant de fois leur rage, leur astuce et leurs odieux moyens de corruption livrèrent aux plus extrêmes dangers, est encore aujourd'hui préservée. Les *Représentants du peuple ont sauvé la Patrie* (2). Et c'étoit donc lorsque la bande couronnée en méditoit le massacre qu'elle lui demandoit une suspension d'armes! Oh ciel! oh! c'étoit donc pour, sous le voile et par un sacrilège abus de la confiance, y pouvoir mieux introduire des convois de poignards des milliers, des hordes d'assassins! (3). Non, non point de cesse, point de trêve; les monstres sont aux abois. Marchez, nos guerriers, marchez, forcez-les dans leurs repaires. Secondez-nous, ô peuples victimes de leurs atrocités; secouez enfin un joug odieux; comme nous, devenez libres. Ce sont eux qui vous rendirent nos ennemis; que leur dernier crime vous désabuse et vous excite. Levez-vous, accourez, confondons nos drapeaux, pulvérisons leurs sceptres, renversons leurs trônes; immolons-les à la justice, à la vengeance des générations éteintes; purgeons la terre d'une race qui en fait le malheur. Que l'univers affranchi soit un peuple de frères.

Ces usurpateurs du pouvoir se sont coalisés contre la liberté; que les peuples se coalisent pour s'arracher à l'esclavage, pour exterminer jusqu'au dernier des rois; qu'ils aillent en ensevelir le dernier rejeton sous les débris fumants de leur palais.

Mais c'est vers Londres surtout qu'il faut diriger nos coups; c'est sur Londres, ô peuples de la terre, qu'il nous faut fondre en masse. Que des monts de salpêtre grossissent un nuage enflammé qui consume et réduise en cendres cette ville infâme: que cette Carthage soit détruite; qu'à cette Jérusalem réprouvée, il ne reste pierre sur pierre: que, comme à Troyes, on dise sur les bords de la Tamise: ici fut Londres. Georges a mérité être mis hors les lois de l'humanité, et voir sa tête mise à prix, et Pitt, cet infâme ministre, est proclamé l'ennemi du genre humain. C'est à Londres qu'est le cœur de la sacrilège coalition; c'est

(1) F<sup>n</sup> 1326, doss. 4, p. 2691.

(2) Rapport du c<sup>n</sup> Barère du 29 ventôse (Note de l'original).

(3) Timeo Danaos et donna ferentes (Note de l'original).

là qu'il faut frapper, c'est sur Londres, qu'il faut que crève le nuage.

Et vous, ô génies de la Liberté, les grandes mesures que vous avez prises pour découvrir et prévenir les suites de ces plus affreux et derniers complots ont donc empêché la subversion de vos illustres et inappréciables travaux. Votre perspicacité, votre active vigilance viennent donc encore de sauver la Patrie, d'un nouveau danger. Ah! restez fixes sur cet Olympe d'où arrivent chaque jour tant de bienfaits à l'humanité : restez-y jusqu'à l'entier affermissement de cette liberté pour laquelle seule nous respirons, jusqu'à l'entier épuisement des efforts de ceux qui veulent nous la ravir. Restez pour achever la grandeur, la prospérité de la France, pour assurer le bonheur des générations du sommet de ce (sic) Etna, lancez, dirigez la foudre; de cette montagne, plus vraiment sainte que le Sinaï; envoyez cette suite de sages lois (1) : contemplez à ses pieds les têtes roulantes du fanatisme et de la superstition; confondez d'un regard foudroyant les restes étendus du royalisme et du fédéralisme par vous terrassés; mais palpitants et remuans encore. De cet éminent aspect, étendez votre vue sur l'entier horizon de la France pour y distinguer, dans le plus extrême lointain, l'affermissement et les heureux effets de la loi révolutionnaire. Que les larmes de la reconnaissance dont y vient arroser vos pieds, l'Africain arraché à ses fers vous appelle à devenir les libérateurs du monde.

Et nous, citoyens, O Pères, O Sauveurs de la Patrie, (ami de la vérité, je puis parler pour le département de l'Indre où je jouis de la confiance) à l'expression de notre admiration et de la haine que toujours nous avons jurée aux partis, aux factions liberticides dont n'éclata jamais ici la moindre étincelle, nous joignons celle de notre dévouement au bien public, au salut de la Patrie; de notre assentiment à la reconnaissance universelle et de notre soumission à vos décrets.

Le culte de la raison, est devenu ici le culte dominant, l'unique culte. La décade s'y solemnise avec l'appareil que permet le local, dans les différents districts, dans les différentes communes, jusqu'à ce que vous en ayez décrété le mode.

Grâces vous soient rendues; vous nous avez député le judicieux, le pénétrant, le Montagnard Michaud. Par lui nos autorités constituées ont été épurées; Il a monté ici le Gouvernement révolutionnaire dans tout son esprit, dans toute sa vigueur: il y est le fondateur du culte de la raison.

A l'affermissement de la liberté, nous vous voyons unir l'encouragement à la vertu, moyen toujours préférable à la menace du supplice, et seul digne d'un peuple républicain. Cette émulation est un sentiment trop noble pour que vous omettiez de le faire naître, d'en enflammer les cœurs.

Les modes vous sont féconds, ils vous sont présents; mais il en est un qu'un particulier,

qu'un Républicain brûlant de l'amour de son pays croit devoir proposer.

La célébration consacrée à un absurde mystère ne seroit-elle pas utilement remplacée par le couronnement de l'assemblage des vertus? Qui pourroit rendre plus brillant, plus avantageusement employé, un de nos jours, sans-culottides, qu'une fête semblable à celle connue sous le nom de *la Rosière*?

Dans un de ces beaux jours approchant de l'automne, où déjà les plus riches fruits des sueurs du laboureur sont en son pouvoir, où il les possède sous son toit, où le raisin, se trouvant chaque aurore nuancé d'un nouveau coloris, invite à le venir bientôt cueillir, où les arbres succombent surchargés d'autres dons de la nature, quel charme, quel spectacle ravissant de voir, sous un beau ciel, au son d'une musique champêtre, accourir une troupe villageoise, se couronner sous le dais d'un ormeau ou de tout autre feuillage, les plus belles, les plus utiles vertus réunies chez une jeune et modeste beauté! Quel encouragement pour ses compagnes à vouloir mériter l'an prochain un aussi glorieux prix! Pour elles quel sujet de crainte de s'avilir! Quelle enivrante satisfaction, quel ravissement pour ceux dont elle reçut le jour, dont elle tient un cœur si pur et qui lui formèrent une si belle âme!

Une autre couronne ne pourroit-elle pas être décernée à celui des jeunes gens qui seroit connu par les principes les plus purs; qui vraiment imbu de ce que lui auroit appris l'instruction, se seroit montré le plus empressé à en faire la règle de sa conduite et de ses mœurs; qui par son respect, par sa soumission aux auteurs de ses jours et sa reconnaissance envers ceux dont il reçut des bienfaits, ce seroit concilié l'estime, l'affection universelles; qui s'annonceroit pour devoir exceller dans l'art, dans la profession qu'il auroit embrassés? Et celui-là ne mériteroit-il pas être préféré qui, déjà digne d'être né Républicain, se seroit distingué sous les armes?

Quelle pompe, quel appareil ne pourroient pas acquérir de pareilles fêtes dans les grandes communes et dans leurs différentes sections? Quels exemples en un mot, pour tout un peuple livré aux douceurs du délassement! Quel plus puissant moyen de rendre les vertus héréditaires et d'épurer les générations?

Enfin, Citoyens représentans, l'affermissement immuable de la liberté par des triomphes assurés, par l'entière défaite de ceux qui s'en déclarent les ennemis, par la plus prompte punition des traîtres complices de leur dernier attentat; l'établissement du solide bonheur par l'épure-ment des mœurs et par le règne de la justice: Voilà ce qu'attendent de vous la Patrie régénérée, les nations qui nous envient et l'univers qui vous contemple ».

POURNIN.

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

(1) « Nos cœurs en seront les tables » (Note de l'original).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Nioche.